

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11189**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Assurance, Banque, Finance Spécialité:Gestion de clientèle Particuliers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Evry-Val-d'Essonne, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université d'Evry, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La Licence Professionnelle Finance, Banque, Assurance, option « Gestion de la clientèle particuliers » est destinée à former des conseiller clients en mesure de gérer les clients, identifier leurs besoins en fonction de leurs spécificités et de leur activité afin de les conseiller de façon personnalisée

Le titulaire de la licence Finance, Banque, Assurance, option « Gestion de la clientèle particuliers » gère un portefeuille de clients, l'élargit et le fidélise. Il analyse les situations financières et assure le suivi des comptes.

Il utilise les techniques du marketing pour vendre les produits financiers. Dans ce domaine, il met en œuvre les fondements de la négociation commerciale et il maîtrise les connaissances de la bancassurance, que ce soit dans les agences bancaires ou dans le domaine des assurances, où il vend tous les produits concernés : épargne, contrats d'assurance. Pour la banque, il conseille les clients en leur proposant les produits bancaires et les produits de placement les plus adaptés à leurs besoins et en montant les dossiers de crédits.

Il possède aussi des connaissances techniques particulières dans les nouvelles techniques de l'information associées aujourd'hui au métier de conseiller clientèle. Il sait analyser les documents financiers, et réaliser les tableaux de bord de gestion, et maîtrise parfaitement les nouvelles technologies en place dans son groupe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent principalement dans les banques, les compagnies d'assurances.

Ils peuvent aussi exercer leurs compétences dans les sociétés de réassurance, les fonds de pension, les caisses de retraite, les sociétés de gestion de portefeuille, les sociétés spécialisées dans l'épargne salariale

- Chargé de clientèle particulier
- Conseiller clientèle

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

C1102 : Conseil clientèle en assurances

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette licence professionnelle se déroule sur 2 semestres conduisant à 30 ECTS chacun ; la formation représentant **550** heures, dont **110** sont consacrées au projet tuteuré et un stage d'au moins 16 semaines comporte **8** Unités d'enseignements (UE)

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités d'enseignement (UE) suivantes :

- UE1 Environnement juridique (5 ECTS)
- UE 2 Environnement économique (5 ECTS)
- UE 3 Gestion bancaire (5 ECTS)
- UE 4 Produits de la Bancassurance (8 ECTS)
- UE 5 Segments de marché- Relation (8 ECTS)
- UE 6 Acquisitions méthodologiques (6 ECTS)
- UE 7 Le projet tuteuré (9 ECTS)
- UE 8 Le stage et le mémoire (14 ECTS)

Le contrôle des connaissances est conforme à l'arrêté du 17 novembre 1999 :

- Chaque UE fait l'objet d'évaluations notées qui prennent la forme de contrôle continu (travaux pratiques et/ou travaux dirigés) et d'examens écrits et/ou oraux ; le projet tuteuré et le stage font l'objet de mémoires écrits soutenus oralement devant un jury composé d'enseignants et de professionnels

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	• Membres de l'équipe pédagogique de la mention ayant contribué aux enseignements (loi N° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée) ; les professionnels des secteurs concernés représentent entre 25 et 50% des membres.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	• Enseignants-chercheurs et professionnels des secteurs concernés par la formation, dont au moins deux membres de l'équipe pédagogique ayant contribué aux enseignements

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Arrêté du 5 janvier 2011 (MES20110044)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.univ-evry.fr www.iut.univ-evry.fr

Lieu(x) de certification :

Université d'Evry-Val-d'Essonne : Île-de-France - Essonne (91) [EVRY]

Département TC, IUT d'Evry Val d'Essonne, 91000 EVRY

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Département TC, IUT d'Evry Val d'Essonne, 91000 EVRY

Historique de la certification :